

Communications des sections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

alors presque impossible à atteindre, à été dépassé; il s'agissait d'un fonds de frs. 100,000.—. On peut se demander si nous devons en séparer une partie pour en créer selon l'art. 4 des statuts un fonds inaliénable. Il est vrai que la situation économique de la Caisse, son fonds et sa prospérité, ne dépendent pas tant de la réglementation administrative, mais bien plutôt de la libéralité de ceux qui veulent du bien à l'Art et aux artistes, et d'une administration prudente de la Caisse. Et c'est là-dessus que nous devons compter aussi dans l'avenir.

Le Comité reste le même que pour l'exercice précédent et se compose donc comme suit: Dr. G. Schaertlin, président, S. Righini, vice-président, J. H. Escher-Lang, trésorier, C. Vogelsang, secrétaire, W. Röthlisberger, assesseur.

Les versements pour la Caisse de secours doivent se faire au Compte de chèque postal Zurich VIII 4597.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Paris. La section de Paris a tenu son exposition annuelle avec l'Association des artistes suisses à Paris, en avril, dans les beaux locaux que la Chambre de Commerce Suisse en France a mis aimablement à sa disposition.

Cette exposition qui comprenait environ 250 œuvres d'art était fort admirée et bien suivie par toute la colonie suisse. Elle a été inaugurée le 9 avril par Monsieur Dunant, Ministre de Suisse à Paris, lequel a bien voulu en accepter le patronage.

La meilleure place était réservée aux Suisses à Paris décédés ces derniers temps: Pierre Alin, E. Burnand et Morerod, tous tant regrettés.

Ensuite on y rencontrait entre autres les *sculptures* de Biberstein, Bucher, Heng, Reymond Günthert, Sandoz et Waldmann, des *peintures* de Bolliger, Frölich, Kaelin, Kern, Koelliker, Reymond de Broutelles, Sarasin et des *eaux-fortes* de Bolliger, Flury et Sarasin.

Trois concerts ont été donnés le soir dans les salons de l'exposition par de jeunes artistes suisses et des amis. Ces trois soirées très brillantes ont contribué à rehausser l'éclat de notre manifestation si réussie.

Sarasin.